

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette
Séance du 20 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 20 heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Noël Fraise, doyen.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers absents : 0

Etaient présents :
Thierry Matinaud, Mathieu Jurdyc, Peggy Bochet, Wilfried Doudaine, Laëticia Hermet, Noël Fraise, Florence Mallien, Guy Just, Aurélien Hoareau, Léa Fanget, Manon Fanget, Lison Bonnard, Fabien Plasson, Cécile Brunon, Alexandre Vagnon.

Date de convocation : 15 mars 2026

Secrétaire de séance : Manon Fanget

Objet : ~~Election du maire~~ Détermination nombre d'adjoints

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2,
Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création de 4 postes d'adjoints.

Le Maire
Thierry Matinaud



Secrétaire de séance
Manon Fanget